

Lourdes, le 31 janvier 2024

Lourdes (65)

## PLAN Routes, épisode 3

*Après la rue Capdangelle cet été, des rues de la Poudrière, René Courtade et Marcel Vergeron à l'automne dernier, place maintenant à l'avenue Foch.*



© Service communication Ville de Lourdes

Si chaque jour, la Ville donne la priorité aux urgences qui foisonnent, elle n'en reste pas moins attentive à tenir son planning de chantiers programmés.

Ainsi, depuis l'été 2023, la Ville déploie le « **Plan Routes** ». Les opérations prévues par ce plan visent les objectifs suivants : réfection de la voirie, reprise de la chaussée, mise à niveau et pose d'un nouvel enrobé, mise en place d'aménagements pour favoriser l'accessibilité, création de places arrêt minute, de stationnement vélo et d'espaces végétalisés.

Le secteur concerné actuellement va bénéficier en plus de la création d'un giratoire au niveau du croisement avec la Voie verte et la rue Edmond Michelet.

Ces travaux ont des répercussions sur les conditions de circulation et de stationnement, sauf pour les riverains.

**Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :**  
[service-communication@ville-lourdes.fr](mailto:service-communication@ville-lourdes.fr) | Tél. : 05 62 42 54 07  
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes  
[www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

Désinscription : [service-communication@ville-lourdes.fr](mailto:service-communication@ville-lourdes.fr)

Afin de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité de tous, des mesures doivent être prises.

➤ **Ainsi, jusqu'au 23 février :**

> Le stationnement sera interdit, avenue Maréchal Foch, dans sa portion comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet, en fonction des besoins et de l'avancement des travaux ainsi que sur les places de stationnement situés sur la contre-allée de la rue Edmond Michelet, à l'arrière du château de Soum.

➤ **Jusqu'au 19 février :**

> La chaussée sera rétrécie et la circulation ramenée à une seule voie à sens unique, avenue Maréchal Foch, entre l'avenue maréchal Juin et la rue Edmond Michelet, dans le sens avenue Francis Lagardère vers centre-ville.

> Les véhicules circulant sur l'avenue Maréchal Foch en provenance du centre-ville seront déviés par l'avenue Maréchal Juin, la place Capdevielle, la rue Anselme Lacadé, la place du Champ-Commun Sud, la rue Rouy, la place des Pyrénées, le giratoire de la rue des Pyrénées, le boulevard Roger Cazenave, la rue Edmond Michelet puis l'avenue Foch.

➤ **Du 19 au 23 février :**

> La circulation sera barrée, avenue Maréchal Foch, dans sa portion comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet.

> Les véhicules circulant sur l'avenue Foch en provenance du centre-ville seront déviés par l'avenue Maréchal Juin, la place Capdevielle, la rue Anselme Lacadé, la place du Champ-Commun Sud, la rue Rouy, la place des Pyrénées, le giratoire de la rue des Pyrénées, le boulevard Roger Cazenave, la rue Edmond Michelet puis l'avenue Foch.

> Les véhicules circulant sur l'avenue Foch en provenance de l'avenue Francis Lagardère seront déviés par la rue Edmond Michelet, le boulevard Roger Cazenave, le giratoire de la rue des Pyrénées, la place des Pyrénées, la rue Rouy, la place du champ-commun Sud puis l'avenue Maréchal Foch.

